

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **5 février 2024 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M <sup>me</sup>	Janye Tremblay	Siège 4
M <sup>me</sup>	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M <sup>me</sup>	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Vickie Paradis, directrice générale greffière-trésorière adjointe

À 19 h 38, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 8

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 ET DU 22 JANVIER 2024
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO. 414.24 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 412.24 ;
  - 6.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 414.24 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 412.24 ;
  - 6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 413.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU POUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS MUNI D'UN COMPTEUR D'EAU ;
  - 6.4 ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION MEMBRE AUPRÈS DE L'ADMQ ET DÉLÉGATION AU CONGRÈS ADMQ QUI AURA LIEU DU 12 AU 14 JUIN 2024 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC – DIRECTION GÉNÉRALE ;
  - 6.5 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE ;
  - 6.6 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SERVICE ÉNERGÉTIQUES M.T. INC. – FOURNITURE ET INSTALLATION : GÉNÉRATRICE FIXE POUR L'HÔTEL DE VILLE ;

- 6.7 MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2024
- 6.8 AUTORISATION DE PAIEMENT - ENTENTE RÉJEAN MÉRETTE : LOCATION TERRAIN ADJACENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
- 6.9 CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DE GARDERIE CPE

## 7. VOIRIE

- 7.1 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS
- 7.2 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE FERME RÉMI NÉRON POUR L'ENTRETIEN HIVERNALE DES CHEMINS DE TOLÉRANCE ET D'UNE PORTION DE 2IEME RANG - 2024 À L'OUEST DU ROUTE LABERGE
- 7.3 ADJUDICATION DU MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RECONSTRUCTION PONCEAU RG 2 RUISSEAU LUDGER-HARVEY

## 8. URBANISME

- 8.1 CRÉATION DU POSTE D'INSPECTEUR (TRICE) MUNICIPALE POUR UNE PÉRIODE DE UN (1) AN
- 8.2 EMBAUCHE DE MME BRITANY BOILY À TITRE D'INSPECTRICE MUNICIPALE
- 8.3 NOMINATION DE MME BRITANY BOILY AU POSTE D'INSPECTRICE MUNICIPALE
- 8.4 ~~ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT No. 411.23 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX;~~

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC-PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

## 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

- 10.1 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 10.2 AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE NOUVEAUX POMPIERS
- 10.3 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES – CROIX-ROUGE CANADIENNE – AVRIL 2024 À MARS 2025
- 10.4 ACCEPTATION DE L'ENTENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE INTERMUNICIPALE TEMPORAIRE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE

## 11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

11.1 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE BLOCUS FORESTIERS SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

11.2 ~~INVITATION ET DÉLÉGATION À LA CONSULTATION RÉGIONALE SUR LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – 8 FÉVRIER 2024;~~

11.3 DÉCLARATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - 13 AU 17 FÉVRIER 2023

## 12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 DEMANDE DE COMMANDITE POUR FINANCER LEUR INSCRIPTION À LA JOUJOUTHÈQUE SAGUENAY ;

12.2 ACCEPTATION DE PUBLIER SUR LE SITE MUNICIPAL L'ORDRE DU JOUR LE MATIN DU CONSEIL

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

### **1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION N°131.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant et en y retirant les points suivants:

Ajout : 12.1 DEMANDE DE COMMANDITE POUR FINANCER LEUR INSCRIPTION À LA JOUJOUTHÈQUE SAGUENAY ;  
12.2 ACCEPTATION DE PUBLIER SUR LE SITE MUNICIPAL L'ORDRE DU JOUR LE MATIN DU CONSEIL

Retrait: 8.4 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT No. 411.23 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX ;  
11.2 INVITATION ET DÉLÉGATION À LA CONSULTATION RÉGIONALE SUR LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – 8 FÉVRIER 2024 ;

### **2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 et 22 janvier 2024** **RÉSOLUTION N°132.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d'exempter la Directrice générale et greffière-trésorière de la lecture des procès-verbaux du 15 et 22 janvier 2024;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2024 et des conseils extraordinaires du 22 janvier 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

### **3. APPROBATION DES COMPTES**

#### **RÉSOLUTION N°133.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de janvier 2024, au montant de 117 143,28 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 28 431,13 \$ totalisant la somme de 145 574,41 \$ soient acceptés et que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 31 décembre 2023 au 27 janvier 2024 soient acceptés au montant de 16 222,78 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de janvier 2024 pour un meilleur suivi des dépenses.

### **4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

#### **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires :

À savoir : -M<sup>me</sup> Sylvie Brassard, conseillère

Le comité de la FADOQ nous fait part qu'ils ont reçus l'aide financière de DESJARDINS pour l'installation de leur jeu de palet américain.

Le comité des loisirs organisent un souper de la Saint-Valentin le 17 février 2024.

La Société de développement nous informe que la nouvelle présidente est M<sup>me</sup> Lisette Simard et qu'il y a aussi 3 nouveaux membres dans l'administration, donc ils sont maintenant rendu 7 membres.

### **5. CORRESPONDANCE**

Lettre du ministre des Affaires municipales du Québec, qui invite la Maire ou un représentant à une consultation régionale sur le Fonds régions et ruralité (FRR).

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique*

### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **6.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO. 414.24 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 412.24**

Marc Lavoie, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement 414.24 ayant pour objet de modifier l'article no. 12 du règlement 412.24.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**6.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 414.24 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 412.24**  
**RÉSOLUTION N°134.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le projet de règlement n° 414.24 ayant pour objet de modifier l'article n° 12 du règlement 412.24
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 413.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU POUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS MUNI D'UN COMPTEUR D'EAU;**  
**RÉSOLUTION N°135.24**

Projet de résolution :

IL EST PROPOSÉ PAR : M Jacques Gauthier  
APPUYÉE PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement N° 413.24 décrétant un règlement ayant pour objet la tarification des services d'eau pour les immeubles non-résidentiels muni d'un compteur d'eau.
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement.
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**6.4 ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION MEMBRE AUPRÈS DE L'ADMOQ ET DÉLÉGATION AU CONGRÈS ADMQ QUI AURA LIEU DU 12 AU 14 JUIN 2024 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC – DIRECTION GÉNÉRALE**  
**RÉSOLUTION N°136.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le renouvellement de la cotisation annuelle 2024 de l'ADMQ de M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard directrice générale et greffière-trésorière selon la description suivante :

Cotisation membre régulier :	495.00\$
Assurance juridique et PAE :	485.00\$

Le tout pour un montant de 980.00\$ plus taxes applicables

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget délègue M<sup>me</sup> Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière, au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu à Québec du 12 au 14 juin 2024 au coût de 577 \$ plus taxes applicables;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget rembourse les frais d'hébergement, de repas et de kilométrage sur présentation d'un compte de dépenses conforme aux exigences

**6.5 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**  
**RÉSOLUTION N°137.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport annuel 2023 sur l'application du règlement de gestion contractuelle tel que présenté par la directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe.

**6.6 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SERVICE ÉNERGÉTIQUES M.T. INC. – FOURNITURE ET INSTALLATION : GÉNÉRATRICE FIXE POUR L'HÔTEL DE VILLE**  
**RÉSOLUTION N°138.24**

Projet de résolution

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture no. 66690 en date du 17 janvier 2024 de l'entreprise SERVICE ÉNERGÉTIQUE M.T. INC. pour le projet de mise en palce d'une génératrice pour l'Hôtel de Ville

QUE la somme de 14 975.00\$ plus taxes soit acceptée

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**6.7 MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2024**  
**RÉSOLUTION N°139.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget nomme les maires (ou mairesses) suppléants pour l'année 2024 comme suit :

M.Jacques Gauthier	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Mme. Janye Tremblay	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**6.8 AUTORISATION DE PAIEMENT - ENTENTE RÉJEAN MÉRETTE :**  
**LOCATION TERRAIN ADJACENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**  
**RÉSOLUTION N°140.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le versement de l'entente de location de terrain au montant de 600 \$ (lot 5 682 510) à M. Réjean Mérette domicilié au 474, 2<sup>e</sup> Rang pour l'année 2024, le tout selon les termes et conditions de ladite entente signée le 25 novembre 2020;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à appliquer cette somme au compte de taxe se rattachant à la présente entente.

**6.9 CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET**  
**DE GARDERIE CPE**  
**RÉSOLUTION N°141.24**

À la demande du CPE, il faut que le conseil adopte la présente résolution afin de faire avancer le dossier auprès du Ministère.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, à la suite du projet du nouveau CPE pour accueillir 21 places, confirme qu'elle sera propriétaire des locaux.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget finance ce projet via un règlement d'emprunt auquel sera déduit la subvention du CPE à ce projet au montant de 257 202.75\$ pour l'enveloppe de construction.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme que le coût du loyer prévu est de 2 600.00\$ plus taxes applicables par mois (incluant les coûts énergétiques et taxes), le tout pour un loyer annuel de 31 200.00\$ plus taxes applicables.

## **7. VOIRIE MUNICIPALE**

### **7.1 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS** **RÉSOLUTION N° 142.24**

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable des travaux publics est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la dotation d'une ressource affecté au poste de responsable des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité du personnel recommande l'embauche de M. Frank Leblanc

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la recommandation du comité du personnel au poste de responsable des travaux publics.;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'embauche M. Frank Leblanc au poste de responsable des travaux publics;

QUE le responsable des travaux publics soit rémunéré selon les termes prévus au contrat tel que présenté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail de M. Frank Leblanc.

### **7.2 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE FERME RÉMI NÉRON POUR L'ENTRETIEN HIVERNALE DES CHEMINS DE TOLÉRANCE ET D'UNE PORTION DE 2<sup>IE</sup>ME RANG - 2024 À L'OUEST DU ROUTE LABERGE** **RÉSOLUTION N° 143.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de la Ferme Rémi Néron en date du 25 janvier 2024 et ce pour l'entretien hivernale des chemins de tolérance à partir du 2<sup>ième</sup> rang (à l'ouest de la route Laberge), ainsi que sur une portion du 2<sup>ième</sup> rang sur une distance de +/- 4 km, et ce pour la durée des travaux de réfection du ponceau Ludger-Harvey.

QUE la durée des travaux prévue pour la réfection du ponceau Ludger-Harvey s'échelonne sur 12 jours, à partir du vendredi 1<sup>er</sup> mars.

QUE la proposition à 200.00\$ par jours soit acceptée et sera ajustée selon le nombre de jour réel l'accès sera bloqué par les travaux.

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

**7.3 ADJUDICATION DU MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RECONSTRUCTION PONCEAU RG 2 RUISSEAU LUDGER-HARVEY**  
**RÉSOLUTION N° 144.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget accepte la proposition pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux – reconstruction ponceau rg 2 ruisseau Ludger-Harvey, à l'entreprise Groupe Géos Saguenay 9455-3088 inc., le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres sur invitation et de l'offre déposée le 26 janvier 2024.

QUE la proposition au montant de 5 185.00\$ \$ plus taxes soit acceptée, dont la facturation sera présentée selon la méthode de dépenses contrôlées.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à l'adjudication du présent mandat.

**8. URBANISME**

**8.1 CRÉATION DU POSTE D'INSPECTEUR (TRICE) MUNICIPALE POUR UNE PÉRIODE DE UN (1) AN**  
**RÉSOLUTION N° 145.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la recommandation du Comité de personnel afin de créer le poste d'inspecteur (trice) municipal (e) au sein de l'organisation municipale.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à la création du poste d'inspecteur (trice) municipal à l'essai et ce pour une période de 12 mois.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation de ce nouveau poste au sein de l'administration.

**8.2 EMBAUCHE DE MME BRITANY BOILY À TITRE D'INSPECTRICE MUNICIPALE**  
**RÉSOLUTION N° 146.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la recommandation du comité du personnel pour le poste d'inspectrice municipale;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'embauche de madame Britany Boily à titre d'inspectrice municipale et ce pour une période de 12 mois, à partir du 21 février 2024.

- QUE les termes et conditions d'emploi offertes à M<sup>me</sup> Boily soient celles tel que prévues au contrat de travail tel que présenté.
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe à signer le contrat de travail.

**8.3 NOMINATION DE MME BRITANY BOILY AU POSTE D'INSPECTRICE MUNICIPALE**  
**RÉSOLUTION N° 147.24**

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget à procédé à l'embauche de Mme Brittany Boily à titre d'inspectrice municipale;

ATTENDU QU' il y a lieu de confirmer cette nomination afin de se confirmer aux dispositions de code municipal (CM), relatif aux autorisations et responsabilités reliés à titre d'officier municipal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉE PAR M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à la nomination de Mme Brittany Boily au poste d'inspectrice municipale selon les termes et conditions prévus aux articles du Code Municipal.

QUE la nomination de Mme Brittany Boily soit effective à partir du 14 février 2024

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC-PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**  
**RÉSOLUTION N° 148.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉE PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture no. 1867221 en date du 18 janvier 2024 de l'entreprise Stantec Experts-conseils ltée pour le projet d'assainissement des eaux usées.

QUE la somme de 3 750.00 \$ plus taxes soit acceptée

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL**

**10.1 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**  
**RÉSOLUTION N° 149.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport annuel du service de sécurité incendie pour l'année 2023 tel que présenté par M. Laval Bergeron, Chef incendie de la municipalité.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre ledit rapport et la présente résolution à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**10.2 AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE NOUVEAUX POMPIERS  
RÉSOLUTION N° 150.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise l'engagement de nouveaux pompiers pour le service incendie de la Municipalité, à savoir :

M. Guillaume Cloutier

M. Guillaume Keighan

M. Rémi Ouellet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder à l'embauche et à inscrire, selon le cas, les nouveaux pompiers à l'École nationale des pompiers du Québec.

**10.3 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES  
SINISTRÉES – CROIX-ROUGE CANADIENNE – AVRIL 2024 À MARS 2025  
RÉSOLUTION N° 151.24**

CONSIDÉRANT QUE les services de la Croix Rouge sont essentiels en cas de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'entente soumise pour la période de avril 2024 à mars 2025

CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brasard

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de renouvellement de l'entente sur les services aux personnes sinistrées tel que proposée par la Croix-Rouge Canadienne

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la contribution au montant de 225.00\$ pour l'année 2024.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le maire, M. Bernard St-Gelais et la directrice générale et greffière-trésorière à signer la présente entente.

**10.4 ACCEPTATION DE L'ENTENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE INTERMUNICIPALE TEMPORAIRE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE**  
**RÉSOLUTION N° 152.24**

CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction du ponceau du ruisseau Ludger-harvey.

CONSIDÉRANT la proposition d'entente intermunicipale temporaire d'entraide automatique pour la fourniture de services en sécurité incendie avec la Régie Intermunicipale en sécurité incendie secteur nord du Lac-Saint-Jean.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la protection incendie dans la partie du territoire affecté par le non-accès aux véhicules incendie à la portion ouest de la route Laberge durant la durée des travaux prévus.

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt public

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'entente intermunicipale temporaire d'entraide automatique pour la fourniture de services en sécurité incendie avec la Régie Intermunicipale en sécurité incendie secteur nord du Lac-Saint-Jean.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire, M. Bernard St-Gelais et la directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe à signer la présente entente séance tenante.

**11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES**

**11.1 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE BLOCUS FORESTIERS SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS**  
**RÉSOLUTION N° 153.24**

Considérant que pendant plusieurs mois un blocus forestier a été tenu par des individus au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord du Lac-Saint-Jean;

Considérant que des blocus forestiers ont également été mis en place aux kilomètres 8 et 11 du chemin Caribou dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et au kilomètre 3 du chemin R0206 à Girardville;

Considérant que d'autres régions forestières ont vu des blocus forestiers être mis en place sur leur territoire au cours de la dernière année;

Considérant que ces blocus mettent péril l'économie des communautés forestières en empêchant le transport de bois, causent des dommages aux infrastructures collectives et compromettent la sécurité des villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la libre circulation;

Considérant qu'à part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois;

Considérant que plusieurs mois de démarche juridique auront été nécessaires afin que l'État réussisse à faire lever certains blocus forestiers;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Lavoie

APPUYÉE PAR M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE La Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande au Gouvernement de prendre des mesures afin d'empêcher la mise en place de blocus forestiers sur le territoire public québécois et procède rapidement au démantèlement ceux existants sur le territoire public québécois.

QUE La Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget transmette la présente résolution au Gouvernement du Québec

**11.3 DÉCLARATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE -  
13 AU 17 FÉVRIER 2024  
RÉSOLUTION N° 154.24**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du **Saguenay–Lac-Saint-Jean** ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire et, plus que jamais, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore **10,0 %** de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2019-2020 (**12,7 %** pour les garçons et **7,5 %** pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus.

Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de risques de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

- CONSIDÉRANT QU' il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;
- CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;
- CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;
- CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du **12 au 16 février 2024**, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 17<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean (les JPS sont nées il y a 20 ans au Québec, en Montérégie) sous le thème « POUR LEUR FUTUR, PERSÉVÉRER SE CONJUGUE TOUJOURS AU PRÉSENT », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- DE déclarer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité de Saint-Charles-de-Bourget;
- D' appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;
- D' encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

DE faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région du SLSJ, soit par courrier électronique à crepas@cegepjonquiere.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE  
(CRÉPAS)

Pavillon Manicouagan, 7e étage  
2505, rue Saint-Hubert  
Jonquière (Québec) G7X 7W2

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 DEMANDE DE COMMANDITE DU CPE LES PETITS CAILLOUX POUR FINANCER LEUR INSCRIPTION À LA JOUJOUTHÈQUE SAGUENAY** **RÉSOLUTION N° 155.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de financer l'inscription du CPE LES PETITS CAILLOUX à la Joujouthèque Saguenay pour l'année 2024.

### **12.2 PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE L'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES DU CONSEIL** **RÉSOLUTION N° 156.24**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire rendre publics les projets d'ordre du jour lors de la journée des séances ordinaires et extraordinaires, afin de mieux informer la population des sujets qui feront l'objet de discussion et décisions;

CONSIDÉRANT QU'IL y va de l'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Le conseil municipal autorise la direction générale a publié sur son site internet les ordres du jour des séances ordinaires et extraordinaires le jour même lors de ces dites assemblées publiques.

QUE L'affichage des ordres du jour soit réalisé avant 12h, dans la mesure du possible.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 59 et s'est terminée à 20 h 03;

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 04.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée M<sup>me</sup> Vickie Paradis, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 5 février 2024.

M. Bernard St-Gelais  
Maire

M<sup>me</sup> Vickie Paradis  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière par intérim